



Les transferts de compensation

Une illustration de la sensibilité : l'effet de la liquidation unique dans les régimes alignés

Séance plénière du COR

29 mars 2017

Secrétariat général du COR

Plan de la présentation

1. Les transferts de compensation en 2015

Document n° 5

2. Quels effets de la liquidation unique dans les régimes alignés (LURA) ?

Document n° 8

3. Les questions que pose la compensation

Document n° 7

Les transferts de compensation en 2015

- **Principe**

Atténuer les écarts de capacités contributives entre **régimes de base**, renvoyant à leurs situations démographiques

- **Fonctionnement en 2 étages**

- Étage 1 : interne aux régimes de base salariés
- Étage 2 : régimes de base non salariés + un bloc salariés

- **7,8 Md€ de transferts en 2015** opérant une redistribution...

... des régimes démographiquement favorisés : CNAV (4,9 Md€), CNRACL (1,4 Md€), CNAVPL (0,6 Md€) et FPE civile (0,6 Md€)

... vers des régimes en déclin démographique : exploitants (3,3 Md€), salariés agricoles (2,3 Md€) et RSI (1,8 Md€).

- Une source de financement importante pour certains régimes et un poste de dépenses important pour d'autres.

Les paramètres de calcul et l'effet de la LURA

- **Un régime fictif**

- Basé sur la **pension moyenne la plus faible** des régimes salariés (1) et indépendants (2)

En 2015 : MSA salariés (étage 1) et RSI commerçants (étage 2)

- Qui présente un **ratio démographique « global »** :

Masse salariale plafonnée/Retraités (étage 1) ou Cotisants/Retraités (étage 2)

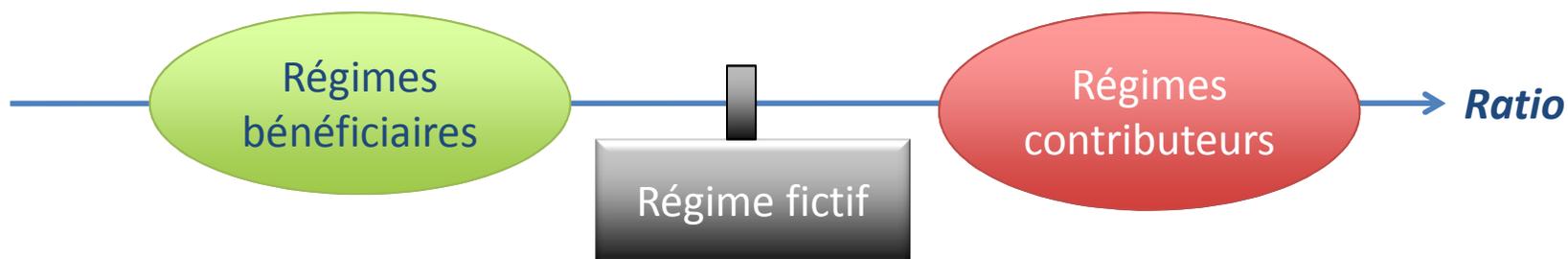
Retraités = somme retraités des régimes

Cotisants = somme cotisants des régimes

Retraités en
doublons

Cotisants en
doublons

- Que l'on compare à chacun des régimes



- **Avec la LURA : la CNAV, le RSI et la MSA salariés versent des pensions *pleines***

- Pensions plus élevées
- Mais effectifs de retraités moins nombreux

Les paramètres de calcul et l'effet de la LURA

- **Un régime fictif**

- Basé sur la **pension moyenne la plus faible** des régimes salariés (1) et indépendants (2)

*En 2015 : **MSA salariés (étage 1)** et **RSI commerçants (étage 2)***

- Qui présente un **ratio démographique « global »** :

Masse salariale plafonnée/Retraités (étage 1) ou **Cotisants/Retraités (étage 2)**

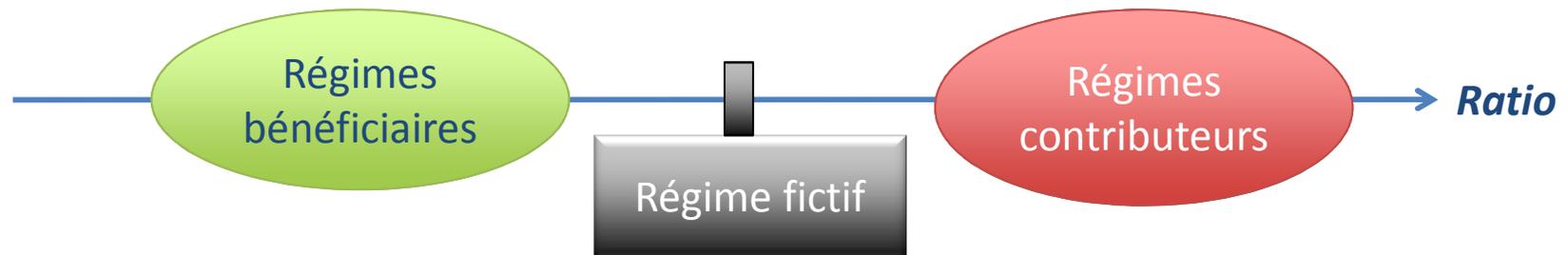
Retraités = somme retraités des régimes

Cotisants = somme cotisants des régimes

Retraités en
doublons

Cotisants en
doublons

- Que l'on compare à chacun des régimes



- **Avec la LURA : la CNAV, le RSI et la MSA salariés versent des pensions *pleines***

- **Pensions plus élevées**
- Mais effectifs de retraités moins nombreux

Les paramètres de calcul et l'effet de la LURA

- **Un régime fictif**

- Basé sur la **pension moyenne la plus faible** des régimes salariés (1) et indépendants (2)
En 2015 : MSA salariés (étage 1) et RSI commerçants (étage 2)

- Qui présente un **ratio démographique « global »** :

Masse salariale plafonnée/Retraités (étage 1) ou Cotisants/Retraités (étage 2)

Retraités = somme retraités des régimes

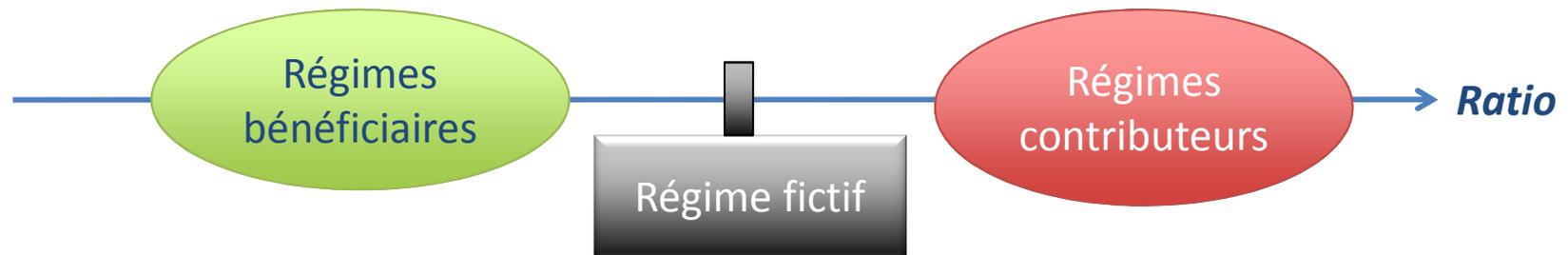
Cotisants = somme cotisants des régimes



Retraités en
doublons

Cotisants en
doublons

- Que l'on compare à chacun des régimes



- **Avec la LURA : la CNAV, le RSI et la MSA salariés versent des pensions pleines**

- Pensions plus élevées
- **Mais effectifs de retraités moins nombreux**

Estimer l'effet de la LURA sur la compensation

- Un effet qui se diffuse **progressivement** sur les retraités en stock après le 1^{er} juillet 2017
- Exercice théorique** : *quels auraient été les transferts en 2015 si tous les retraités avaient été soumis à la LURA ?*

- 1^{er} canal** : la hausse de la pension de référence

Augmente les charges du régime fictif

ETAGE 1	Pension de référence (€)	Régime retenu	ETAGE 2	Pension de référence (€)	Régime retenu
<i>Hors LURA</i>	1 994	MSA salariés	<i>Hors LURA</i>	3 309	RSI commerçants
<i>Avec LURA</i>	6 324	Mines	<i>Avec LURA</i>	4 400	MSA exploitants

+ 217 % (entre Hors LURA et Avec LURA de l'ETAGE 1)
+ 33 % (entre Hors LURA et Avec LURA de l'ETAGE 2)

- 2nd canal** : la baisse du nombre de retraités, qui joue à 2 niveaux

1 – Elle diminue le nombre global de retraités

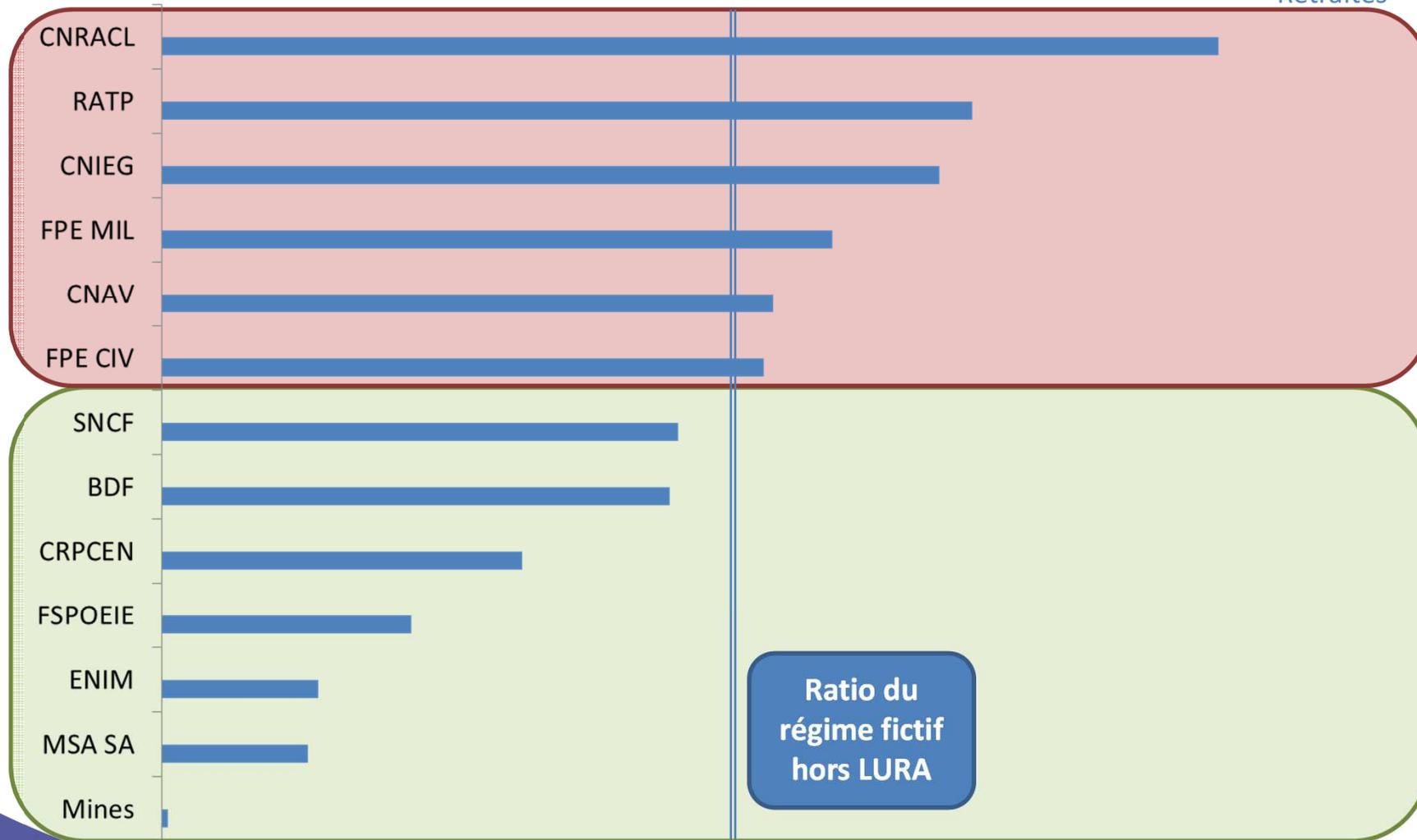
Diminue les charges du régime fictif

2 – Elle modifie les ratios de la CNAV, du RSI, de la MSA salariés... et du régime fictif

Modifie la position relative de TOUS les régimes

L'effet de la LURA sur le premier étage

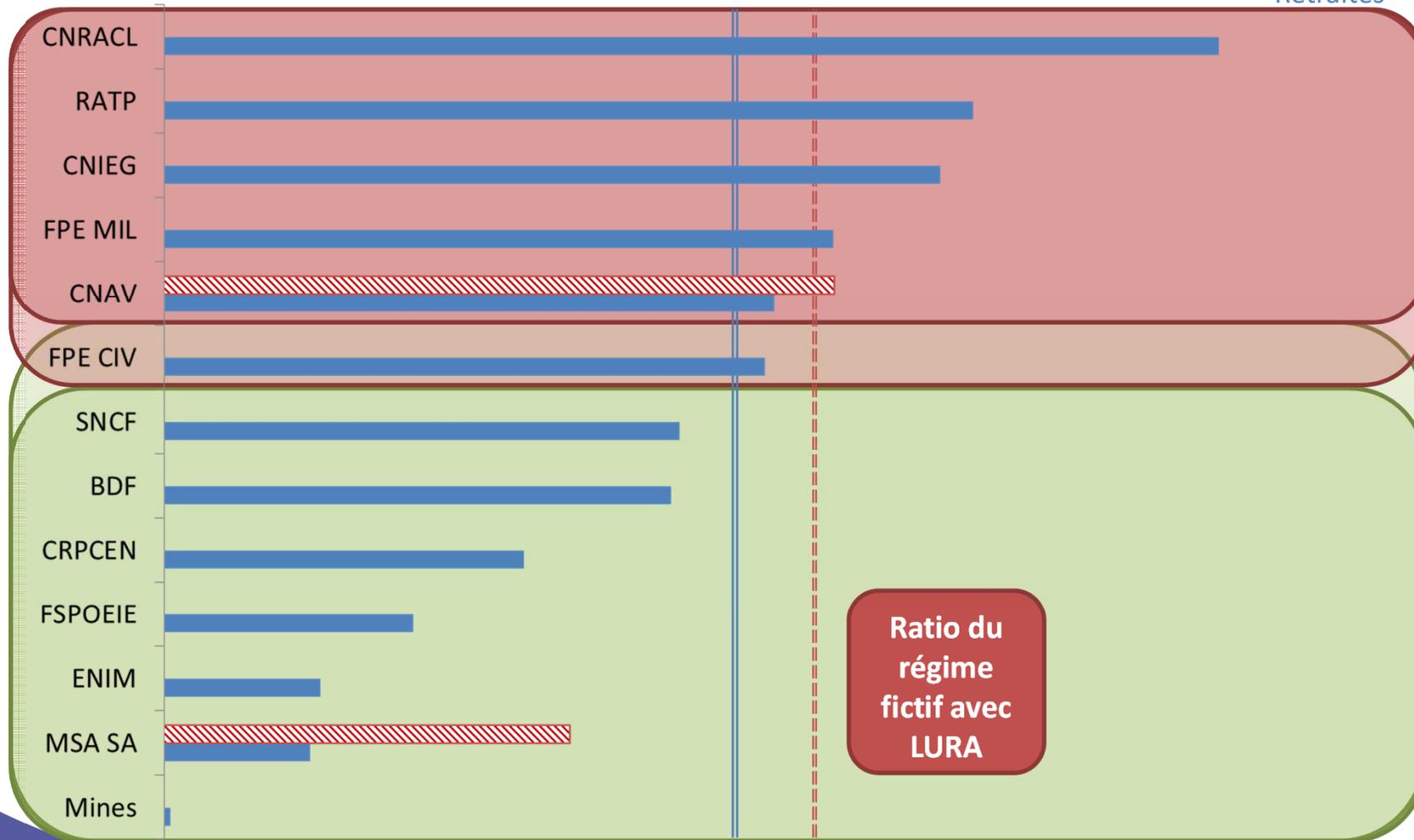
Masse salariale plafonnée
Retraités



■ Hors LURA

L'effet de la LURA sur le premier étage

Masse salariale plafonnée
Retraités



■ Avec LURA ■ Hors LURA

L'effet de la LURA sur la compensation, *en résumé*

- **La LURA ne modifie les règles de liquidation que pour la CNAV, le RSI et la MSA salariés**
 - Le RSI et la MSA salariés sont financièrement intégrés à la CNAV

Au regard de la compensation...

- **... les effets de la LURA sur ces 3 régimes ne se neutralisent pas**
 - « Surcoût » sur l'agrégat **CNAV + MSA salariés + RSI** (transfert passant de **de + 0,9 Md€ à + 2,9 Md€**)
- **... la LURA a des effets sur tous les autres régimes de base**
 - **En montants** : la **CNRA** (déjà contributeur important) aurait contribué encore davantage (transfert passant **de + 1,4 Md€ à + 2,7 Md€**), en faveur de la quasi-totalité des autres régimes, notamment la **MSA exploitants** (déjà bénéficiaire important), **de - 3,3 Md€ à - 4,6 Md€**
 - **Dans la répartition entre régimes contributeurs et bénéficiaires** : la **FPE** aurait basculé du statut de « contributeur » à « bénéficiaire » (transfert passant de **de + 0,6 Md€ à - 0,3 Md€**)
 - Pour l'agrégat **FPE + régimes équilibrés par l'État**, un effet globalement positif (transfert passant de **+ 0,3 Md€ à - 1,6 Md€**)

Les questions que pose la compensation

- Des transferts importants très sensibles aux paramètres retenus
- Si le principe de la compensation est accepté, les transferts sont concentrés sur certains régimes qui doutent de sa légitimité
- Un sujet examiné en détail par le COR dans son 10^e rapport « [Retraites : la rénovation des mécanismes de compensation](#) » (octobre 2011) et dont les constats restent d'actualité
 - *Pertinence de distinguer deux étages et donc deux pensions de référence différentes ?*
 - *Lien important entre pension moyenne faible et régime avec courte durée d'affiliation*
 - *Des mesures alternatives des écarts de capacités contributives entre régimes*
Nombreuses simulations faisant intervenir la durée moyenne et le salaire moyen de carrière dans le régime.



Très forte sensibilité aux hypothèses



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)